Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260409-DVM_DAG_26_011-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N°DVM/DF/26/011 – REMPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

16 AVR 2026

que la convocation a été faite le 03 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 36 sur 39.

La Maire

Céline SITOUZE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 09 avril à 17 h 35 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU – M. Ayoub QAZI – Mme Marie-Line SOUBADOU – Mme Ludivine TOMAS.

Etaient absents : M. Yves FERRIERES - Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260409-DVM_DAG_26_011-DE

DELIBERATION N°DVM/DAG/26/011

REMPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite au résultat des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la répartition des 39 sièges au conseil municipal s'est faite de la manière suivante :

- 30 sièges attribués à la liste conduite par Céline SITOUZE ;
- 5 sièges attribués à la liste conduite Monsieur Jean Louis LAGOURGUE ;
- 4 sièges attribués à la liste conduite Monsieur Richard NIRLO ;

Ainsi ont été élus conseillers municipaux, et appelées à siéger au conseil municipal, les membres des listes placés en positions éligibles.

L'installation du conseil municipal a eu lieu le samedi 28 mars 2026.

Toutefois, par des courriers adressés à la mairie, Monsieur Jean Louis LAGOURGUE et Monsieur Richard NIRLO ont notifié à la commune leur intention de démissionner de leur mandat de conseiller municipal.

Conformément à l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales, la démission des conseillers municipaux est définitive dès sa réception par le maire. À ce titre, il appartient au maire d'informer immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.

Par ailleurs, l'article L.270 du code électoral prévoit qu'en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges au conseil municipal, notamment suite à des démissions, ce sont les candidats venant immédiatement après le dernier élu qui sont appelés à siéger au conseil municipal.

Cette délibération a pour objet d'informer le conseil municipal de la démission de ces deux conseillers municipaux et de procéder à leur remplacement.

Le conseil municipal décide :

1- De prendre acte de la démission des conseillers municipaux suivants :
 - Monsieur Jean Louis LAGOURGUE
 - Monsieur Richard NIRLO

2- De pourvoir à la vacance des sièges au conseil municipal par les candidats venant immédiatement après le dernier élu dans l'ordre de la liste déposée en préfecture à savoir :
 - Madame Elisemène ERAPA en remplacement de Monsieur Jean Louis LAGOURGUE ;
 - Monsieur Billy PANECHOU en remplacement de Monsieur Richard NIRLO ;

3- D'autoriser la Maire à procéder à la modification du tableau du conseil municipal ;

4- D'autoriser la Maire à signer tous les actes administratifs y afférents ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

La M

Céline SI

COMMUNE DE SAINTE-MARIE
DEPT DE LA RÉUNION